



Ville de Mèze

Contact : Service Population  
Mairie – Place Aristide Briand  
Tel : 04 67 18 30 30  
Mail : population@ville-meze.fr

## DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Domicilié(e) : .....

.....  
Téléphone : ..... Mail : .....

[ ] Concessionnaire / [ ] Ayant-droit \*

Mandate l'entreprise .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Pour effectuer les travaux suivants : (*descriptif détaillé indiquant les matériaux utilisés, la capacité en cercueils, et les cotes envisagées – Joindre un plan ou croquis au besoin*)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Du : ..... au ..... (*dans la limite de 10 jours ouvrables, conformément au règlement relatif au cimetière – Arrêté n°82 du 25/09/2014*)

[ ] Sur la concession\* située dans le cimetière de Mèze, section ....., allée ....., emplacement n° .....

Acquise le ..... pour ..... ans par Mme/M. ....

[ ] Ou n° de titre de concession\* : .....

[ ] Ou concession située entre les concessions portant les noms de\* ..... et.....

Cachet de l'entreprise

Mèze, le .....

Signature

\*Cocher les cases utiles

Extraits du règlement du cimetière au dos de ce formulaire

**Article 5 : Autorisations d'accès et de stationnement des véhicules professionnels** [...] Les véhicules devront circuler à l'allure de l'homme au pas, ne pourront stationner dans les allées qu'en cas de nécessité [...]. Les véhicules se rangeront [...] pour laisser passer les convois funéraires [...]. **Les véhicules ne devront pas dépasser un poids total autorisé en charge de 5 tonnes.** [...]. Aucune parcelle de terrain [...] ne peut être occupée, [...], pour le stationnement, le dépôt [...] de matériel, [...].

**Article 25 : Contrat de concession** [...] A la signature du contrat [...], lorsque celui-ci concerne la construction d'un caveau, **le titulaire s'engage à terminer la construction dudit caveau dans un délai de 12 mois.** [...]

**Article 26 : Entretien des sépultures** [...] Si un monument funéraire présente un état de dégradation tel qu'il entraîne un danger [...], une mise en demeure de faire exécuter les travaux [...] sous un mois sera transmise au concessionnaire ou à ses ayants-droit, ou affichée sur la concession durant un mois. En cas d'urgence, les travaux [...] pourront être réalisés [...] par l'administration aux frais du concessionnaire ou de ses ayants-droit [...].

#### **Article 28 : Intervalle entre les concessions**

Les concessions devront être distantes de 30 cm minimum (espace inter-tombes de 15 cm par concession). [...]

**Article 43 : Caveaux et monuments** - Toute construction de caveau et de monument est soumise à une autorisation de travaux [...].

#### **Article 44 : Hauteur des monuments**

**La hauteur des monuments ne pourra pas dépasser 2,20 mètres** [...] et [...] la hauteur du mur [...] contre lequel ils seront construits.

**Article 46 : Inscriptions** [...] Toute inscription devra être préalablement soumise à l'administration. [...]

**Article 47 : Matériaux autorisés** - Les monuments, [...] seront obligatoirement réalisés en matériaux naturels [...] tels que pierre dure, marbre, granit ou en matériaux inaltérables et éventuellement en béton moulé.

#### **Article 48 : Constructions gênantes**

Toute construction additionnelle (jardinière, bac, etc.) [...], devra être déposée à la première réquisition [...]. **Les jardinières posées en pied de monument doivent être contenues dans les limites de la concession sans empiéter le domaine public.**

**Article 50 : Conditions d'exécution des travaux** - Les travaux sont interdits les samedis, dimanches et jours fériés, [...]. Les abords des travaux en cours seront nettoyés par les entrepreneurs concernés [...]. Les entrepreneurs sont tenus de se conformer aux heures d'ouverture et de fermeture du cimetière. [...] Au passage d'un convoi funèbre, toute personne travaillant dans le cimetière à proximité du convoi, devra cesser le travail et observer une attitude décence et respectueuse.

#### **Article 51 : Autorisations de travaux**

[...]. L'administration ne pourra être tenue responsable en ce qui concerne l'exécution des travaux, [...] Toute intervention est soumise [...] à autorisation de la Mairie. Il y a donc lieu de **déposer une demande** [...] au moins 24 heures ouvrables avant le début envisagé des opérations. Le modèle d'autorisation de travaux est fourni [...] sur demande et accessible sur le site internet de la ville. [...]

**Article 52 : Toussaint** [...], les travaux sont interdits durant les 3 jours ouvrables précédant la Toussaint.

**Article 53 : Protection des travaux** - Les travaux seront exécutés de manière à ne compromettre en rien la sécurité [...] ni gêner la circulation [...]. Les fouilles [...] devront [...] être [...] défendues au moyen d'obstacles visibles et résistants afin d'éviter tout danger, ainsi qu'à l'abri des regards. Tout creusement [...] en pleine terre devra être étayé solidement. Toute excavation [...] non comblée en fin de journée, sera soigneusement recouverte afin de prévenir tout accident.

**Article 54 : Dépôt** - Aucun dépôt momentané de terres, matériaux, [...] et autres objets ne pourra être effectué dans les allées, entre les tombes et sur les sépultures voisines, et les entrepreneurs devront prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas salir les tombes et les allées pendant l'exécution des travaux. [...]

#### **Article 55 : Exécution des travaux**

Toute construction se conformera aux règles usuelles concernant la stabilité des constructions et la résistance aux matériaux. [...]. Il est interdit, [...], de déplacer [...] des signes funéraires existants aux abords des constructions sans l'autorisation des familles [...] et sans l'agrément de l'administration. Les matériaux nécessaires [...] ne seront approvisionnés qu'au fur et à mesure des besoins. Les [...] débris devront être enlevés au fur et à mesure [...]. Aucun stockage temporaire ne sera admis dans l'enceinte du cimetière.

Le sciage et la taille des pierres [...] sont interdits à l'intérieur du cimetière.

L'acheminement et la mise en place ou la dépose des monuments [...] ne devront jamais être effectués en prenant appui sur les monuments voisins ou sur les arbres. Les engins et outils de levage [...] ne devront jamais prendre leurs points d'appui sur le revêtement des allées. Il est interdit d'accrocher des cordages aux arbres, aux monuments funéraires, [...] et murs de clôture, d'y appuyer des échafaudages, [...] ou tous autres instruments et [...] de leur causer détérioration.

#### **Article 56 : Evacuation et nettoyage**

[...] les matériaux tels que pierres, [...], bois, etc. trouvés lors du creusement des fosses ne pourront servir au comblement des fouilles. Ils devront être évacués [...] par [...] des entrepreneurs. Il en sera de même pour les surplus de terre qui ne devront contenir aucun ossement. Après l'achèvement des travaux, les entrepreneurs devront nettoyer avec soin les abords des ouvrages et réparer, [...] les dégradations commises par eux. [...]. Un signalement aux services en charge des affaires funéraires à la Préfecture pourra être envoyé.

**Article 57 : Délais pour les travaux** - A dater du jour du début des travaux, les entrepreneurs disposent d'un délai de dix jours ouvrables pour achever la pose des monuments funéraires. [...]

**Article 69 : Infractions** - Toute infraction au présent règlement sera constatée par la police municipale et les contrevenants poursuivis conformément à la réglementation en vigueur.